

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 FEVRIER 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00044

OFFICE DE TOURISME DE SAINT-ETIENNE METROPOLE - MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 01 février 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 81

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 100

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 février 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161220-D20170004410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170221

Pouvoirs :

M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Stéphanie MOREAU donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Marc FAURE,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE,
M. Christian FAYOLLE, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Julien LUYA,
M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE,
M. Gérard TARDY, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 FEVRIER 2017

OFFICE DE TOURISME DE SAINT-ETIENNE METROPOLE - MODIFICATION DES STATUTS

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 12 mars 2007, Saint-Etienne Métropole a approuvé la création d'un Office de Tourisme Communautaire ainsi que ses statuts. Ces derniers ont fait l'objet d'ajustements par délibération du Conseil de Communauté en date du 28 janvier 2013 puis du 08 octobre 2015.

Au regard de l'élargissement du périmètre de la Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2017, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des statuts de l'Office de Tourisme de Saint-Etienne Métropole.

L'intégration des nouvelles communes entraîne la création d'une nouvelle antenne territoriale à Saint-Galmier. L'article 2 doit ainsi être modifié « *L'office de Tourisme dispose de deux antennes territoriales une à Saint-Chamond et une autre à Saint-Galmier* ».

De plus, le nombre de membres au Comité de Direction est amené à évoluer afin d'assurer une meilleure représentativité du territoire.

L'Office de Tourisme est administré depuis sa création par un Comité de Direction composé de 27 membres dont :

- 14 membres représentants Saint-Etienne Métropole (premier groupe) ;
- 13 membres représentants le Conseil Départemental de la Loire, des professions, organismes et associations intéressés au tourisme de l'agglomération stéphanoise ainsi que des personnes qualifiées dans ce secteur (second groupe).

Les articles 5 et 6 des statuts doivent en conséquence être modifiés : « *5 - Le Comité de Direction compte 29 membres répartis en deux groupes. 6.1 – Les représentants de Saint-Etienne Métropole au Comité de Direction sont au nombre de 15 et détiennent ainsi la majorité des sièges. 6.2 – Le second groupe est composé de 14 membres et de suppléants en nombre égal désignés selon les modalités définies ci-après.* ».

Les autres articles restent inchangés.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée a décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Monsieur le Président présente les candidatures proposées.

Il s'agit de Jean-Yves CHARBONNIER en tant que représentant titulaire et de Jean-Marc SARDAT en tant que représentant suppléant.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidats.

Il constate l'absence d'autre candidature.

D'autre part, suite à l'extension de périmètre et à la nouvelle répartition des sièges, certains élus ne sont plus Conseillers Communautaires. Il convient donc de procéder à la désignation de 2 représentants suppléants de Saint-Etienne Métropole dans les conditions prévues à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée a décidé à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Monsieur le Président présente les candidatures proposées.
Il s'agit de Stéphanie CALACIURA et d'André CHARBONNIER en tant que représentants suppléants.

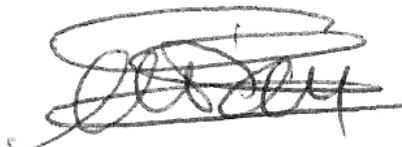
Monsieur le Président demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidats.
Il constate l'absence d'autre candidature.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve les nouveaux statuts de l'Office de Tourisme Communautaire ;**
- **désigne :**
 - o **Jean-Yves CHARBONNIER comme représentant titulaire et Jean-Marc SARDAT comme représentant suppléant de Saint-Etienne Métropole au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire ;**
- **désigne :**
 - o **Stéphanie CALACIURA et André CHARBONNIER comme représentants suppléants de Saint-Etienne Métropole au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents relatifs à cette modification de statuts.**

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 2 voix contre.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU